



Aix-en-Provence, le 15 octobre 2012

Protocole 2013/2015 : l'équité avant tout !

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 11 et 12 octobre 2012.

1) Budget 2013 : l'endettement s'aggrave encore !

Après une année 2012 marquée par une forte augmentation de l'endettement de la DGAC (+5%), le SNICAC constate que les choix faits pour la construction du budget 2012 ne permettent pas de combler le déficit structurel du budget annexe. L'endettement va continuer à croître en 2013 et 2014, mettant ainsi la DGAC en danger.

Le SNICAC demande une révision des hypothèses faites dans le plan de performance DSNA 2012/2014. Il préconise une augmentation d'au moins 2% par an du taux unitaire des redevances à partir de 2014 afin de permettre d'amorcer le désendettement et de pouvoir réaliser les investissements nécessaires à la modernisation du système ATM français.

2) Effectifs :

Après 5 années de baisse significative des effectifs de la DGAC (- 950 emplois entre 2007 et 2012), le SNICAC déplore que le nouveau gouvernement impose encore des réductions d'effectifs (-120 emplois / an) à la DGAC pour la période 2013/2015.

Alors que le gouvernement fait l'hypothèse d'une reprise du trafic aérien pour les années à venir, la poursuite de la baisse des effectifs va poser des problèmes de fonctionnement dans certains services.

Certains corps (IEEAC, adjoints, ...) ont été davantage touchés par la RGPP : il conviendra d'en tenir compte pour les recrutements 2013/2015.

3) Etats généraux des cadres et experts :

Le SNICAC constate que les engagements pris lors du lancement des Etats généraux par le directeur général en septembre 2011 ne sont pas tenus.

Les états généraux devaient avoir abouti pour le 1^{er} octobre 2012. Or, à cette date, 2 GT thématiques (formation et rémunérations) ne se sont même pas encore réunis.

Le SNICAC demande à l'administration de faire des propositions d'évolutions statutaires et indemnitaires d'ici à fin 2012 afin de pouvoir les discuter lors de la négociation protocolaire qui débutera en janvier 2013.



4) Protocole 2013/2015 :

Le SNICAC réaffirme son attachement à la politique protocolaire. Il prendra toute sa part dans les discussions qui devraient débiter prochainement avec l'administration.

Dans un contexte difficile où l'encadrement sera en première ligne pour mettre en œuvre les nouvelles restructurations envisagées par l'administration, le SNICAC veillera à ce que les IEEAC et attachés soient bien traités dans le prochain protocole.

5) Evolutions européennes :

Le SNICAC souhaite qu'une feuille de route des évolutions européennes soit élaborée pour la période 2013/2017. Les suites à donner à la déclaration de Louvain du 5 juillet 2012 sur le FABEC devront être discutées en toute transparence.

Le SNICAC s'inquiète des problèmes rencontrés par le programme 4-Flight dont la réussite paraît encore bien incertaine malgré l'importance des enjeux.

Au sein du FABEC, le SNICAC demande que soit affirmée la place de la DTI en tant qu'acteur central de la modernisation et de la mise en œuvre des systèmes techniques.

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le nouveau site web :
FODGAC.FR**

